



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/45/689 30 octobre 1990 FRANÇAIS ORIGINAL : ARABE

Quarante-cinquième session Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 26 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les pratiques inhumaines de plus en plus nombreuses auxquelles se livrent les forces d'occupation iraquiennes au Koweït. Ces forces ont récemment fait évacuer les malades koweïtiens des hôpitaux du pays et utilisent ces installations vitales pour dispenser des soins non seulement à leurs membres mais aussi à des malades qu'ils ont fait venir d'Iraq.

Autre exemple d'actes barbares, les forces iraquiennes tirent sans discernement sur les personnes qui veulent quitter le territoire koweïtien, y compris sur celles qui s'arrêtent aux postes de contrôle installés par les autorités d'occupation iraquiennes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

^{*} Précédemment distribuée sous la cote S/21653 et maintenant publiée comme document de l'Assemblée générale à la demande de la Mission du Koweït.